ID: 039-213900137-20240730-D_22_24-AU

Publié le 05/08/2024



DECISION 22/24

Objet : Attribution de subventions - aides complémentaires Habitat

La Mairie de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL 23.11.06-01 du Conseil Municipal du 6 novembre 2023,

- créant :
 - un dispositif d'aides complémentaires pour l'habitat,
- un comité d'instruction chargé d'examiner les demandes et de donner un
- déléguant à Madame la Maire le pouvoir d'attribuer et notifier ces aides conformément à l'avis du comité d'instruction des aides complémentaires à l'OPAH.

Vu la délibération DEL 23.11.06-02 du Conseil Municipal du 6 novembre 2023, actant la composition du comité d'instruction des aides complémentaires à l'OPAH.

Considérant le résultat du comité d'instruction des aides complémentaires à l'OPAH réunit le 3 juin 2024,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :
 - Dossier HAB-ARB-0003/24: 3 000 € pour la création d'un espace extérieur avenue Pasteur.
 - Dossier HAB-ARB-006/24: 5 000 € pour la réhabilitation globale d'un logement vacant de 60 m² situé rue de la Résistance.
 - Dossier HAB-ARB-008/24 : 3 000 € pour la création d'un espace extérieur rue Cournot.

Arbois, le 30 juillet 2024

La Maire,

Valérie DEPIERRE

Ville d'Arbois – 10 Rue de l'Hôtel de ville – BP 57 – 39602 ARBOIS Cedex Tel : 03.84.66.55.55 - Mail : mairie@arbois.fr - Site : www.arbois.fr